Arrêté n° « UFR Sciences 20231023-5»

Arrêté UFR Sciences
Métiers du Décisionnel et de la Statistique 2023-2024
Informatique décisionnelle, statistiques et big data

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle domaine **« Sciences et Technologies »** mention « **Métiers du Décisionnel et de la Statistique** », parcours-type « **Informatique décisionnelle, statistiques et Big Data** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Licence professionnelle - Métiers du Décisionnel et de la Statistique
Parcours : Informatique décisionnelle, statistiques et Big Data
Semestre 1, 2 et année
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Laurence REBOUL Suppléant(e) : Magali CONTENSIN Liste des membres : Annie BROGLIO, Magali CONTENSIN, Laurence REBOUL **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres : Kai POUTRAIN

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix Marseille · AMU ·